

PRESENTS : BRIDE Denis, CRAUSAZ Lilia, COMTE Thierry, DUMONT Xavier, GAILLARD Gilles, DAVID Eric, JOURNEAUX Cyrille, JAUD Daniel, ROULIN Patrick, VACELET Denise.
ABSENTS EXCUSES : MOREY Pierre, PAGET Pierre-Gilles, PERROD Isabelle, ROSELE Séverine
SECRETAIRE DE SEANCE : JOURNEAUX Cyrille

➤ **Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal en date du 09 juin 2023.**

➤ **Présentation projet photovoltaïque.**

Depuis 2 ans, plusieurs sociétés ont approché la commune pour implanter des panneaux photovoltaïques sur le site de l'ancienne carrière de CHATONNAY (parcelle ZB39) et la sablière de SAVIGNA (parcelle ZB31).

Monsieur Julien GILLE, chargé de développement territorial de la société ELMY, basée à LYON (69), après avoir sommairement présenté son entreprise, a détaillé le projet d'étude de faisabilité puis d'exploitation le cas échéant.

• **Offre Gravière (ZB0039) :**

- Superficie de la parcelle : 3,9 hectares
- Surface d'implantation prise à bail : 1,55 hectare
- Puissance installée : 1 590 kWc
- Loyer annuel envisagé : 6 000 €/hectare pris à bail par an, soit environ 9 300 €

• **Offre Sablière (ZP0031) :**

- Superficie de la parcelle : 4,4 hectares
- Surface d'implantation : 1,42 hectare
- Puissance installée : 1 470 kWc
- Loyer annuel envisagé : 6 000 €/hectare pris à bail par an, soit environ 8 500 €

Etant donné les enjeux environnementaux importants de la région de Valzin (présence de ZNIEFF, Natura 2000, etc.), une étude environnementale semble opportune. Par conséquent, il serait judicieux d'opter pour un développement de centrale solaire classique, en dehors du cadre de soutien des "petites centrales solaires au sol de moins de 1 MWc avec obligation d'achat d'électricité par EDF OA".

Le planning du projet devrait s'étendre sur 3 ans et demi comprenant les études préalables dont 1 an d'étude Natura 2000 suivies d'une enquête publique puis les travaux.

A ce titre, la société ELMY s'engage à faire rapidement, à sa charge, appel à un bureau d'étude externe spécialisé dans l'environnement. Afin d'être guidé quant à la typologie de centrale à mettre en place.

Le conseil municipal à l'unanimité

ACCEPTE la poursuite du dossier d'étude par la société ELMY sise 23 Boulevard Jules Favre, 69006 Lyon.

➤ Questions et informations diverses.

Dans le cadre de la journée des producteurs locaux organisé par la commune, un groupe musical d'Arinthod a proposé d'animer la manifestation pour un forfait de 500€.

Le conseil municipal à l'unanimité ACCEPTE la participation forfaitaire du groupe.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 19 heures 45.

Le Maire
M. COMTE Thierry

Le secrétaire de séance
M. JOURNEAUX Cyrille

